



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement

Question écrite n° 41177

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'enseignement français à l'étranger. Indispensable pour les nombreux collégiens et lycéens français expatriés, l'enseignement français à l'étranger l'est également pour renforcer et développer la francophonie. C'est pourquoi, le renforcement des lycées français et le développement d'universités françaises sur tous les continents - à l'image de ce que font dans ce domaine les Etats-Unis - sont, dans le contexte actuel, une nécessité. En effet, si de tels projets représentent des investissements importants, la formation d'élites francophones et francophiles sur tous les continents est indispensable, si notre pays veut développer son influence et sa culture. Aussi, il lui demande de lui indiquer les actions menées par le Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La double dimension de notre réseau d'enseignement scolaire à l'étranger, à la fois garant de la continuité du service public pour les élèves français expatriés et instrument fondamental de notre politique de coopération culturelle, se manifeste en premier lieu par l'importance de la subvention que l'État accorde à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger qui est en charge du suivi d'une partie importante de ces établissements. Chaque année, ce sont plus de 330 millions d'euros qui sont consacrés à cette action et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche détache auprès de l'AEFE plus de 6 000 personnels enseignants et d'encadrement dans ce réseau. Cette indispensable coopération entre administrations diverses montre avec assez de force l'importance qui est accordée à cette mission. Il convient en outre de souligner que ces efforts consentis par la communauté nationale placent la France en tête des nations disposant d'un réseau d'enseignement à l'étranger. Loin devant ses partenaires européens, la France a fait le choix d'un réseau financé pour une part importante par des fonds publics, une particularité qui rend ce réseau difficilement comparable avec le réseau des écoles américaines intégralement privé. Le succès que rencontrent nos établissements à l'étranger ne tient pas aux seuls investissements. Une réflexion sur les programmes et la pédagogie à mettre en place dans ces contextes particuliers est présentée dans le plan d'orientation stratégique pour 2007 de l'AEFE. Elle devrait déboucher sur un mode d'enseignement pilote des langues ainsi que sur une plus grande intégration de nos établissements dans la coopération éducative bilatérale, une intégration qui devrait porter ses fruits en termes de double certification ou de développement d'un nouveau baccalauréat binational. Nos établissements dans certains pays comme l'Allemagne ou le Danemark possèdent d'ores et déjà cette vocation bilatérale. Ce sont aussi ces innovations, cette ouverture sur les pays d'accueil, dans le souci de la diffusion de la langue et de la culture française, et de ce dynamisme des équipes pédagogiques présentes sur le terrain qui garantiront le succès et la place de nos établissements. En application des orientations fixées par son plan d'orientation stratégique présente, l'AEFE entend par ailleurs aider à la mise en oeuvre d'une fédération des anciens élèves des lycées français à l'étranger. Il s'agit d'un autre moyen pour renforcer ce précieux instrument d'influence et d'aide à la diffusion de la culture et de la langue française.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41177

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4358

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6412